

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21800 - 80ÈME ANNÉE



**Maire de Saint-Pierre durant 24 ans, président de la CIVIS et président des Républicains à La Réunion, Michel Fontaine est décédé le 27 mars 2025, à l'âge de 72 ans, au cours d'un voyage à Madagascar.**

Figure de la politique saint-pierroise, il a été le pilier de la Droite réunionnaise durant plusieurs décennies. Le 14 avril 2006, il est fait chevalier de la Légion d'honneur sur proposition de François Baroin, alors ministre de l'Outre-mer, au titre de trente ans de services militaires, d'activités professionnelles, associatives et de fonctions électives.

Conseiller départemental et conseiller régional, Michel Fontaine a occupé le poste de sénateur de 2011 à 2017. Où il a été membre de la commission des Affaires sociales et vice-président de la délégation sénatoriale à l'Outre-mer.

Faisant partie du Rassemblement pour la République (RPR), en 2009, il devient président du comité départemental de l'Union pour un mouvement populaire (UMP), devenue Les Républicains (LR) en 2015.

## COMMUNIQUÉ DE MAURICE GIRONCEL EN HOMMAGE À MICHEL FONTAINE

**C'est avec une profonde émotion et une grande tristesse que j'apprends ce matin le décès de Michel FONTAINE. Nous perdons un Grand Réunionnais, un bâtisseur et un grand Humaniste.**

Tout au long de son engagement personnel, professionnel et politique et en tant qu'humaniste et bâtisseur, il a su rassembler les gens autour de valeurs essentielles, plaçant l'humain au cœur de son action.

Son travail acharné au sein de la CIVIS et sa dévotion à sa ville témoignent d'une vie dédiée au service des autres.

Au-delà des divergences naturelles qui peuvent exister en politique, nous nous sommes toujours retrouvés pour défendre les intérêts des Réunionnais et construire ensemble une Réunion durable et solidaire.

Que ce soit à travers ses projets d'infrastructure, ses initiatives en faveur de la culture ou son soutien aux plus vulnérables, il a toujours été animé par un profond respect et une affection sincère pour les Réunionnais et notre île.

Sa disparition laisse un vide immense, mais son héritage restera dans les cœurs et les actions de celles et ceux qu'il a inspirés.

Dans ces moments difficiles, je tiens à présenter mes sincères condoléances à son épouse, à sa famille et à tous ses proches. Enfin, je tiens à apporter un message de

solidarité aux agents de la ville de Saint-Pierre, de la CIVIS, d'ILEVA et à tous ses militantes et militants.

**Maurice Gironcel**  
**Maire de Sainte-Suzanne**  
**Président de la CINOR**  
**Président du Sidélec Réunion**

## **COMMUNIQUÉ DE LA SECTION DU PCR À SAINTE-SUZANNE**

**À l'image de Maurice Gironcel, le Parti Communiste Réunionnais à Sainte-Suzanne tient à saluer la mémoire du Réunionnais Michel Fontaine. Nous nous associons pleinement à l'hommage rendu par le maire de la ville de Sainte Suzanne.**

Dans cette épreuve pour sa famille, ses proches, ses militantes et militants, nous leur présentons, à notre tour, nos condoléances sincères. Une délégation se rendra à Saint-Pierre pour assister aux obsèques.

Les communistes se souviennent qu'il y a 80 ans cela, en 1945, Raymond Vergès, Léon de Lépervanche ou des personnalités dites de droites comme le maire de Sainte-Suzanne, Georges Repiquet se sont rassemblées au sein du CRADS pour rompre avec le système colonial de l'époque.

C'est ce large rassemblement qui a permis d'ouvrir « l'ère de l'égalité » grâce à la loi du « 19 mars 46 » dont nous célébrons le 79ème anniversaire cette année. Sans contexte, l'idée du rassemblement est dans la culture du PCR.

Deux exemples : « *Le mouvement des Réunionnais pour l'égalité, la démocratie, le développement et la nature* » en 1993, présidé par le Père René Payet ; ou encore avec le « *Rassemblement* » conduite par Paul Vergès lors des élections régionales de 1998. Nous sommes fiers de notre histoire !

Nous savons aussi que les urgences auxquelles nous sommes confrontées sont, pour l'essentiel, le résultat de « *l'intégration mécanique* ». La crise est généralisée et personne n'est épargnée.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons que participer activement aux travaux de la « *Conférence Péi* » dont les conclusions pourraient alimenter la Conférence territoriale de l'Action Publique, élargie à toutes les bonnes volontés.

Le projet Réunionnais, fait par les réunionnais, pour tous ne doit exclure personne. Nous resterons ainsi fidèles aux idées et aux combats de Paul Vergès. Nous avons la conviction que nous agissons ainsi en responsabilité pour la responsabilité, ici, à La Réunion.

Encore une fois, au-delà de divergences politiques légitimes, voir même nécessaire pour le débat démocratique, à cet instant nos pensées vont à la famille, aux proches et à tous les militants du Réunionnais, Michel Fontaine.

Section PCR de Sainte-Suzanne  
A Sainte-Suzanne  
Le 29 mars 2025

---

## **LA SÉCURITÉ SOCIALE PRÉVOIT VA DIMINUER L'INDEMNISATION DES CONGÉS MALADIE**

**La Sécurité sociale va baisser l'indemnisation des congés maladie à compter du 1<sup>er</sup> avril, une mesure d'économie estimée à quelque 600 millions d'euros, qui ne sera pas immédiatement sensible pour la plupart des salariés, protégés par leur régime de prévoyance complémentaire.**

Ainsi pour tous les arrêts maladie débutant à partir du 1er avril, l'indemnité journalière

versée par l'Assurance maladie sera égale à la moitié du salaire brut, plafonné à 1,4 Smic, contre la moitié du salaire brut plafonné à 1,8 Smic jusqu'à maintenant.

L'indemnité journalière ne pourra donc pas dépasser 41,47 euros brut, contre un plafond de 53,31 euros brut jusqu'à présent. Pour tous les salariés gagnant moins de 1,4 Smic, la situation reste inchangée, car leur indemnité journalière ne dépassera pas le plafond.

Pour tous les salariés dont la rémunération est supérieure à 1,4 Smic, la perte pourrait théoriquement atteindre environ 250 euros par mois, pour les salariés dont la rémunération est supérieure à 1,8 Smic.

Mais en réalité, un grand nombre d'entre eux bénéficient d'un régime de prévoyance souscrit par leur employeur, qui couvrira la baisse de l'indemnisation versée par l'Assurance maladie.

Le régime complémentaire de prévoyance, fourni par une mutuelle, un organisme paritaire ou une compagnie d'assurance, est obligatoire pour les cadres, et il couvre 85 à 90% des non-cadres, selon les chiffres fournis à l'Agence France Presse par un professionnel du secteur.

Sur le long terme, la mesure aura un impact sur les salariés, car les régimes de prévoyance vont augmenter leurs cotisations pour compenser cette nouvelle charge.

La hausse de cotisation attendue est estimée à 2% en moyenne par les professionnels du secteur, avec toutefois de nettes variations selon les secteurs d'activité.

Pour un salarié gagnant 40 000 euros bruts, la hausse de cotisation pourrait représenter 10 à 15 euros par an au total, a estimé ce professionnel à l'AFP.

Les salariés sans régime complémentaire, et qui devront donc assumer seuls la réduction de l'indemnisation, s'ils gagnent plus de 1,4 Smic, sont les intérimaires, les travailleurs saisonniers, les salariés de particuliers employeurs ou les salariés en contrat à durée déterminée de courte durée.

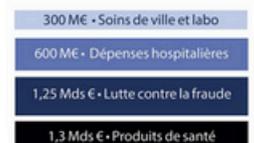
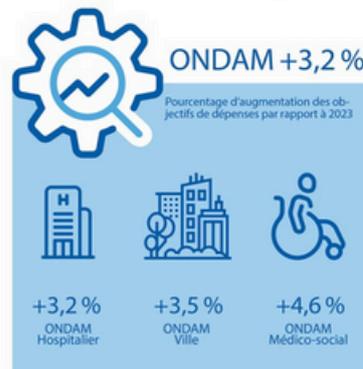
Par contre, les salariés ne sont pas concernés par les indemnités journalières pour les maladies professionnelles et les accidents du travail, qui sont calculées différemment.

Cette mesure constitue un transfert de charge de l'Assurance maladie vers les régimes de prévoyance complémentaire. Elle s'inscrit également dans les économies de dépenses publiques annoncées par le gouvernement Barnier à l'automne dernier et reprises par le gouvernement Bayrou.

Ce dernier a également mis en œuvre, à compter du 1er mars, la réduction de 100 % à 90% de la rémunération des fonctionnaires en arrêt maladie.



## Les chiffres clés de la loi de financement de la sécurité sociale 2024<sup>1</sup>





## VANIYE EN BRETAGNE, KANN BOURBON DAN LE VAR, TARD PA NOU MANZE GOUYAVE DE FRANS POU VRÉMAN

**I paré la vaniyé réionèz y dévelop a li trè en Bretagne, la ba en Frans. Bann breton na bon kolaborasion ek zagrikiltèr kréol La Réunion. Zordi bann breton i di merci pou toute l'aprantisaz zot bénéfisi grasse bann réioné. Domin ni koné pa, pétèt zot nora zot prop label ké sora méyèr nout « vanille Bourbon », é la va di a nou zot y koné pa nou.**

Parèy lot koté la Frans, ni wa la kann lé expérité su le kontinan, avèk les souches R-Canne, ke lé développé ici ek toute nout savoir fèr dan le domène, dann nout laboratoir réioné. Bravo Lo bann zagrikiltèr franisé ki essaye développe dot kiltir, en prévision sanzeman klimatik. Bravo osi bann kréol y ède à zot, gran kèr, mé antasion, zot y nourri pa lo vèr pou pik zot kèr.

Mi di sa parse la Frans lé in gran péi, li na in takon sirfas agrikol, sa lé pa nout ka isi. Kan Isi nou lite pou rékol 1 million de tonne par an, en Frans zot y pourra fèr lo doub, pétèt lo trip. Dan in ka kom sa, koman nout

lékonomi ké lé déza en difikilté, va fé fasse ? Ou y pans sibvansion va kontinié ? Mi pans pa.

Lé parèy pou la vaniye. La li lé parmi le méyèr dan Lo monde entier, mé à fors tap dessi lestoma é liv le savoir fèr, nou koné pa koman domin nou va arivé.

Zordi, nout gouyav lé interdi à la kiltir, lé interdi à la vante, y donn pa marmaye lékol, parse léta franisé la desidé li lé in « peste végétal ». Pourtant sa lé kiltivé partout dan lo monde, y di li na bonpé vitamin. Y paré son féye lé bon pou la santé, domaz nou gane pa dévlop à li é profité son bann kalité. Mé mi inkiète pa tro, in zour, tard pa, nora osi gouyav kiltivé en Frans. Zot voir, va vann gouyav-la dann sipermasé, dann la farmasi, partou sra possib, parse sra gouyave de Frans é tou le moun y koné li méyèr. Sèt y vo pou gouyav, y vo pou la vaniye kom pou la kann, kom pou lo ress.

A bon antandèr...

**Justin**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
74ème année  
Directeur de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;  
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:  
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques  
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:  
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
Tél.: 0262 55 21 21 - Email : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)  
Site Web: [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)  
Tél : 02 62 55 21 21  
Publicité: [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)  
CPPAP: 0916Y92433